

Barème des honoraires applicable au 30/08/2017

HONORAIRES DE TRANSACTIONS

Prix net vendeur	Taux TTC
De 1 à 50 000 €	10 %
De 50 001 à 100 000 €	8 %
De 100 001 à 200 000 €	6 %
De 200 001 à 400 000 €	5 %
plus de 400 000 €	4 %

A charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les accords du mandat.

HONORAIRES DE LOCATIONS

Sur bail commercial (9 ans et plus), bail professionnel (6 ans) ou bail de courte durée (3 ans max) :

- Entremise et négociation, 30 % TTC du loyer annuel HT/HC (sans tenir compte de franchise ou loyer progressif éventuel)
- Rédaction d'acte réalisé par notre intermédiaire (optionnel), 360 € TTC,
- Etat des lieux réalisé par notre intermédiaire (optionnel), 240 € TTC.

A partager entre le bailleur et le preneur de 50/50% à 0/100% selon les accords du mandat.

Les honoraires sont dus uniquement à la conclusion effective du contrat.

Les honoraires sont exprimés aux taux maximums.

La T.V.A est incluse au taux en vigueur de 20%.